

LIVRET D'ACCUEIL
POUR LES NOUVEAUX PARENTS D'ELEVES
DE L'ECOLE



Ce Livret a été élaboré par l'équipe pédagogique de l'école maternelle de Villemur-sur-Tarn à partir du livret de l'AGEEM, (Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publiques) : «Guide à l'usage des parents.».

SOMMAIRE

1.Présentation de l'école maternelle de Villemur-sur-Tarn :	4
2.L'école maternelle dans l'école primaire	5
3.Le programme officiel d'enseignement	6
4.L'organisation du temps scolaire	7
5.Le respect des besoins des enfants	8
6.L'école maternelle, espace de prévention	12
7.L'Abécédaire de l'école maternelle	14
8.Trombinoscope de l'école	16
10.Restauration scolaire :	17
11.Aide à la cantine :	17
12.Cuisine centrale :	17
14. Le temps périscolaire	19



L'école maternelle au quotidien

1.Présentation de l'école maternelle de Villemur-sur-Tarn :

L'école maternelle de Villemur est répartie sur deux sites

Site Jules Michelet :
Rue Emile Pendaries

05.61.09.23.01
ce.0312403u@ac-toulouse.fr

Les 5 classes de cette école accueillent des enfants de Petites, Moyennes et Grandes sections.

HORAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE JULES MICHELET

9h - 12h

lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi

14h - 16h30

lundi et vendredi

14h - 16h

mardi et jeudi

Ouverture de la porte :

A 8h50, 12h, 13h50
et 15h55 ou 16h30

Le mercredi à 11h50
pour permettre de récupérer vos
enfants sur les autres sites.

**Activités Pédagogiques
Complémentaires
(sur proposition des enseignants)
et Nouvelles**

Activités Périscolaires :

Les mardi et jeudi de 16h à 16h30
La porte est fermée à 16h05 et
n'ouvre qu'à 16h30.

Site Anatole France :
1 Rue de l'Hospice

05.61.09.21.76
ce.0312403u@ac-toulouse.fr

Les 2 classes de cette école accueillent des enfants de Petites, Moyennes sections.

HORAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE

8h45-11h45

lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi

13h45-16h15

lundi et vendredi

13h45 - 15h45

mardi et jeudi

Ouverture de la porte :

A 8h35, 11h45, 13h35
et 15h45 ou 16h15

**Activités Pédagogiques
Complémentaires
(sur proposition des enseignants)
et Nouvelles
Activités Périscolaires :**

Les mardi et jeudi
de 15h45 à 16h15.

La porte est fermée à 15h50 et
n'ouvre qu'à 16h15.

2.L'école maternelle dans l'école primaire

Votre enfant entre à l'école maternelle, première étape de son parcours scolaire.

L'école maternelle (petite, moyenne et grande sections) constitue avec l'école élémentaire, l'école primaire.



Le cycle unique des apprentissages premiers recouvre toute l'école maternelle et prépare progressivement l'enfant aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire.

L'école maternelle travaille avec l'école élémentaire et plus particulièrement avec le cycle 2, pour mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages et un suivi individuel des enfants.

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité et au-delà.

Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015

3. Le programme officiel d'enseignement

En s'appuyant sur le besoin d'agir et sur le plaisir du jeu et en respectant les besoins et les rythmes biologiques de chacun, l'école organise des modalités spécifiques :

- Apprendre en jouant
- Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- Apprendre en s'exerçant
- Apprendre en se remémorant et en mémorisant

Les cinq domaines d'apprentissage

Mobiliser le langage <ul style="list-style-type: none">- Oser entrer en communication- Comprendre et apprendre- Echanger et réfléchir avec les autres- Commencer à réfléchir sur la langue et acquérir une conscience phonologique dans toutes ses dimensions <ul style="list-style-type: none">- Ecouter de l'écrit et comprendre- Découvrir la fonction de l'écrit- Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement- Commencer à écrire tout seul	
Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique <ul style="list-style-type: none">- Agir dans l'espace, la durée, sur les objets- Adapter ses équilibres et ses déplacements- Communiquer avec les autres- Collaborer, coopérer, s'opposer	Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques <ul style="list-style-type: none">- Développer les goûts pour les pratiques artistiques- Découvrir les différentes formes d'expression artistiques- Vivre et exprimer ses émotions
Construire les premiers outils pour structurer sa pensée <ul style="list-style-type: none">- Découvrir les nombres et leur utilisation- Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées	Explorer le monde <ul style="list-style-type: none">- Se repérer dans l'espace et le temps- Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière

4.L'organisation du temps scolaire

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et au regard du programme de l'école maternelle. Chaque enseignant est accompagné d'une assistante spécialisée (ATSEM).



Des moments importants :

L'accueil :

C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention portée à chaque enfant.

C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps (8h35/8h50 ou 8h50-9h05).

Les rituels :

Ils sont organisés le matin ou au fil de la journée.

Ces temps collectifs permettent aux élèves d'entrer dans les activités. Ils font partie intégrante des apprentissages.

Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés soit en grand groupe, soit en petits groupes.

Le temps est un facteur important : répétition et régularité sont essentielles dans la stabilisation des acquisitions.

Les regroupements :

Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches, leurs émotions.

Les temps de récréation :

Les récréations sont au nombre de deux, une par demi-journée. Elles sont organisées et surveillées par les enseignants. Elles permettent aux élèves de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux et d'inventer des jeux. La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants.

La sieste ou temps de repos :

C'est un temps nécessaire aux enfants de petite section.



5. Le respect des besoins des enfants

L'équipe aménage l'école afin d'offrir aux élèves un univers qui stimule leur curiosité et répond à leurs besoins.



Besoins physiologiques



Besoin d'être propre

C'est une condition nécessaire au bien-être de l'enfant à l'école

A l'école maternelle on organise :

- Des passages réguliers et répétés aux sanitaires ;
- L'accès à l'autonomie physique : se rendre aux toilettes à la demande.

Besoin d'énergie

Il est important que l'enfant ait pris un bon petit déjeuner avant d'arriver en classe.

A l'école maternelle on organise :

- Des temps pour boire après une activité physique ou à la demande.

Besoin de dormir

Les jeunes enfants ont besoin de plus de douze heures de sommeil par jour. La sieste de l'après-midi ne compromet pas le sommeil de la nuit. Le jeune enfant a besoin de temps et de sommeil pour fixer dans sa mémoire des savoirs : ce temps participe aux acquisitions.

A l'école maternelle on organise :

- Des dortoirs pour les élèves de PS ;
- Des temps calmes en début d'après-midi dans les classes de MS.

Ces temps évoluent tout au long de l'année et des sections.

Besoin d'espace

Les petits ont besoin de profiter de l'air extérieur. Il faut éviter le confinement permanent.

A l'école maternelle on organise :

- Des activités physiques quotidiennes ;
- Des récréations dans la cour.





Besoins affectifs

Besoin d'être reconnu et respecté

Dès ses premières années de vie, l'enfant acquiert des connaissances et construit peu à peu son identité. La construction de l'individu et de sa personnalité est une des finalités de l'école maternelle.

A l'école maternelle on organise :

- Des locaux adaptés aux jeunes enfants et surveillés par les enseignants ;
- Les "espaces jeux" variés et évolutifs au fil des mois et des années qui permettent tous les jeux d'imitation et des prises de parole entre pairs ;
- L'accueil de chaque enfant avec son "doudou" si nécessaire ;
- La disponibilité des adultes pour rassurer et sécuriser les enfants dans toutes les situations de vie et d'apprentissages proposées à l'école.

Besoin d'être en sécurité

L'épanouissement des enfants est lié au sentiment de sécurité et de protection.

A l'école maternelle on organise :

- Le respect du rythme de l'enfant ;
- L'apprentissage du vivre avec les autres y compris ceux qui sont en situation de handicap ;
- L'apprentissage des règles de vie de l'école :
respect des autres et du matériel, des règles de vie communes.

Besoin de développer l'estime de soi

L'enfant a besoin d'être respecté, de se respecter lui-même et de respecter les autres. Il a besoin d'être reconnu, de s'épanouir, de se valoriser (à ses propres yeux et aux yeux des autres), à travers une activité.

Il a besoin de faire des projets, d'avoir des objectifs, des opinions, des convictions, de pouvoir exprimer ses idées.

A l'école maternelle on organise :

- Des activités qui permettent aux enfants de se sentir compétents ;
- Des moments où les enfants prennent conscience de leurs progrès.



Besoins moteurs

Besoin d'être actif

Le tout petit explore son espace de vie quotidienne et met en place des stratégies et des comportements adaptés :

- En jouant ;
- En bougeant ;
- En manipulant.

A l'école maternelle on organise :

- **des activités physiques :**

- exploration de l'espace, déplacement avec ou sans matériel ;
- jeux d'adresse ;
- jeux à règles ;
- jeux dansés.

- **Des activités manuelles variées :**

- peindre, tracer, dessiner ;
- plier, découper, coller ;
- modeler.

- **Les récréations pour :**

- courir ;
- sauter ;
- grimper.





Besoins d'apprendre

Besoin de parler, de communiquer

L'enfant a besoin du langage oral pour entrer en relation avec les autres et pour apprendre à penser, à construire des connaissances.
Il a besoin de découvrir la nature et les fonctions du langage écrit.

A l'école maternelle on organise :

- Des situations et des activités avec comme axe prioritaire : l'acquisition du langage oral, outil et objet d'apprentissage ;
- De multiples situations et activités de la classe visent à la découverte de l'écrit : lecture d'albums, préparation à l'écriture, jeux phonologiques (avec les sons de la langue), jeux de rimes.

Besoin de jouer

Par le jeu, l'enfant explore le monde et rencontre les autres.

A l'école maternelle on organise :

- Des espaces de jeux (cuisine, marchande, constructions...);
- Des activités dans lesquelles le jeu est modalité d'apprentissage ;
- Des jeux de construction, de société.

Besoin de découvrir le monde

Par l'action, les sorties et l'expérimentation, l'enfant découvre le monde.

A l'école maternelle on organise :

- Des activités pour apprendre à se repérer dans l'espace et le temps ;
- Des situations pour découvrir le vivant, la matière, les objets.
- Des sorties pour découvrir l'environnement proche (médiathèque, Tour de la défense, cinéma aux Greniers du Roy, ...) parfois même un peu plus loin (musées à Toulouse ou Montauban, zoo, Jardins...).

Besoin de créer, d'imaginer

A l'école maternelle on organise :

- Des activités dans lesquelles l'enfant explore des matières, des outils et des techniques.

6.L'école maternelle, espace de prévention

L'école a le souci permanent de faire progresser chaque élève.
Certaines difficultés d'apprentissage peuvent apparaître.

Elles sont prises en charge :

- Par l'enseignant dans la classe
- Par le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : psychologue scolaire, maître E (enseignant pour des difficultés dans les apprentissages scolaires), maître G (enseignant pour des difficultés de communication et de concentration)

**Coordonnées du psychologue scolaire :
05.61.09.31.71 (répondeur)**

- Aux moments des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) où les élèves travaillent en petits groupes avec des objectifs d'apprentissages précis.



Les visites médicales à l'école :

- Le Médecin de la PMI effectue la visite obligatoire des 3-4 ans (contrôle de la vue, de l'ouïe et du langage).

Les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 août sont vus en Petite Section, les enfants nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre sont vus en Moyenne Section.

PMI : 05.34.27.94.94

- L'infirmier(e) scolaire effectue un bilan sensoriel (contrôle de la vue, de l'ouïe et du langage) en GS

- Le médecin scolaire effectue des visites médicales pour certains élèves de Grande Section et aide à l'élaboration des PAI (projet d'accueil individualisé) pour les enfants atteints de maladies chroniques nécessitant la prise de médicaments à l'école.

Les élèves en situation de handicap :

La loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées implique l'accueil dès l'école maternelle. Cet accueil est coordonné entre les services de l'académie et les services de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).

La MDPH peut notifier pour les enfants en situation de handicap des heures d'Aide à la Vie Scolaire (AVS) qui les accompagnent pendant qu'ils sont à l'école.

Un enseignant référent est garant de la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation) d'un élève porteur de handicap.

**Coordonnées du référent de scolarité :
referent.ash-secteur29@ac-toulouse.fr**

7.L'Abécédaire de l'école maternelle

ALAE :

Accueil de Loisirs Associé à l'École : La mairie a délégué à l'Association Espace Jeunes l'organisation des temps périscolaires (matin/midi/soir). Sur ces temps, des animateurs accueillent les enfants à l'école.

APC :

(Activités Pédagogiques Complémentaires) pour l'aide aux élèves pouvant rencontrer des difficultés ou pour des activités prévues dans le projet d'école. Elles sont proposées par les enseignants.

ATSEM :

(Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) Ces personnes spécialisées sont employées par la mairie. Elles donnent les soins aux enfants (passages aux toilettes, habillages, lavage des mains...). Elles sont chargées de l'aide au personnel enseignant (peinture, motricité, ...). Elles sont chargées de l'entretien du matériel et des classes. Elles encadrent les enfants à la cantine et pendant les activités périscolaires.

Assurance scolaire :

Elle est obligatoire pour toutes les sorties et les activités périscolaires (cantines, goûters, activités débordant du cadre scolaire).

Conseil d'école :

Une fois par trimestre sont réunis, l'équipe enseignante, le représentant du Maire, l'IEN, les parents d'élèves élus et le DDEN. Le conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

DDEN :

Le Délégué départemental de l'Education Nationale est membre du Conseil d'Ecole.

Elections des représentants des parents d'élèves :

Les parents d'élèves élisent, au mois d'octobre, les représentants qui siègeront au conseil d'école. Chaque parent est électeur et éligible.

FCPE :

Fédération de Parents d'Elève qui présente une liste aux élections des représentants des parents au conseil d'Ecole. Adresse mail : fcpe.ecolespubliquesvillemur@gmail.com

IEN :

Inspecteur de l'Éducation nationale. Coordonnées du secrétariat :
05.67.52.41.46

NAP :

(Nouvelles activités périscolaires). Elles sont organisées en dehors du temps scolaire et encadrées par les animateurs de l'Espace Jeunes et les Atsems de l'école.

OCCE :

(Office Central de la Coopération à l'École) il permet de resserrer les liens de coopération entre l'école et les familles, de favoriser la réalisation d'actions pédagogiques et éducatives (sorties, spectacles, accueil d'artistes dans l'école, ...). L'OCCE 31 contrôle chaque année les comptes de la coopération scolaire de l'école.

PAI :

(Projet d'Accueil Individualisé) il permet de définir les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins...) en cas de maladie chronique. Un formulaire (à demander à la directrice) est rédigé par le médecin traitant de l'enfant et signé par le médecin de l'éducation nationale chaque année.

PEDT :

Projet Educatif Territorial

PPMS :

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité permet aux écoles de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur (tempête, crues, risques chimiques, anti-intrusion, ...) de la façon la plus appropriée afin d'en limiter des conséquences.

PPS :

(Projet Personnalisé de Scolarité) pour les élèves porteurs de handicap.

Projet d'école :

L'équipe enseignante élabore un projet pédagogique spécifique à l'école pour une durée de quatre ans, dans le cadre des programmes. Il est présenté et adopté en Conseil d'École.

8.Trombinoscope de l'école

Enseignantes :



Barbara BROZILLE
Maternelle
Jules Michelet
Directrice de l'école



Caroline PLANES
Maternelle
Jules Michelet



Caroline BONENFANT
Maternelle
Jules Michelet



Sophie PLICHART
Maternelle
Jules Michelet



Catherine GRELLIER
Maternelle
Jules Michelet



Marina GUIVARCH
Maternelle
Anatole France



Annie DOLLARD
Maternelle
Anatole France

ATSEMS :



Ingrid
Maternelle
Jules Michelet



Dominique
Maternelle
Jules Michelet



Corinne
Maternelle
Jules Michelet



Line
Maternelle
Jules Michelet



pascale
Maternelle
Jules Michelet



Joëlle
Maternelle
Anatole France



Marie-Line
Maternelle
Anatole France



sokhom
Maternelle
Anatole France

9. Inscription scolaire :

Où inscrire mon enfant ?

Sur rendez-vous au service Affaires Scolaires, situé au Pôle Social et Enfance, 2 Avenue Saint Exupéry à Villemur-sur-Tarn.

Tél : 05.61.09.91.38

Le dossier d'inscription est disponible sur le site :

www.mairie-villemur-sur-tarn.fr

10. Restauration scolaire :

Comment inscrire mon enfant à la restauration scolaire ?

Télécharger l'imprimé sur le site :

www.mairie-villemur-sur-tarn.fr

Ramener le document au service Régie de Recettes Cantine Scolaire, situé au Pôle Social et Enfance.

11. Aide à la cantine :

Le CCAS propose des prises en charge pour vous aider à payer la cantine scolaire de vos enfants, en fonction d'un barème de quotients propre au CCAS.

Le dossier est à retirer au pôle social et enfance.

Tél : 05.61.09.91.38

12. Cuisine centrale :

La cuisine centrale, prépare et livre ses plats pour l'ensemble des restaurants scolaires en liaison chaude, permettant de proposer des plats chauds qui n'ont rien perdu de leurs qualités nutritives.

Chaque école de la ville est équipée d'un restaurant scolaire sur place.

La responsable de la cuisine centrale et une diététicienne veillent à la qualité nutritionnelle des repas.

Concernant la préparation des repas en restauration scolaire, la responsable de la restauration et la diététicienne s'appuient sur le GEMRCN

(groupe d'études des marchés restauration collective et nutrition).
Ce guide pratique concernant la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration collective, dépend du Ministère de l'Agriculture.
Il a pour objectif d'améliorer la qualité nutritionnelle en contrôlant les fréquences de service de plats, les grammages et les recommandations spécifiques.

Environ 14% de produits BIO sont introduits dans les menus:

- tous les laitages
- toutes les céréales (pâtes, lentilles, boulgour...)
- légumes, compote et viande (dans la mesure du possible)

Le circuit court est privilégié pour la viande, les légumes et les fruits (producteurs locaux).

Les légumes et les fruits servis, sont de saison.

13. Transport scolaire :

Comment s'inscrire ?

Le Conseil départemental, délégataire de la région Occitanie depuis le 1er janvier 2017, organise, gère et finance les transports scolaires.

L'inscription se fait en ligne de juin à octobre, sur le site :

www.transportsscolaires.haute-garonne.fr

L'inscription en cours d'année peut se faire avec le formulaire disponible en téléchargement, à imprimer et à renvoyer complété.

Une accompagnatrice est présente dans l'autocar pour les enfants d'école maternelle et les enfants de moins de six ans en école élémentaire.

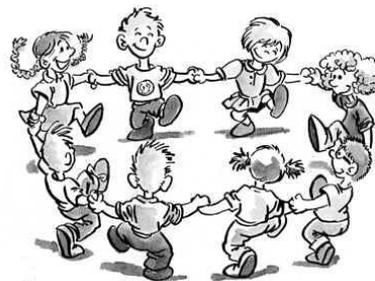
Ces enfants doivent être accompagnés et attendus au point d'arrêt par un parent ou une personne adulte désignée.



14. Le temps périscolaire



ASSOCIATION ESPACE JEUNES :
ALAE – ALSH – ESPACE ADOS
Accueil des enfants de 3 à 17ans



L'Espace Jeunes et son projet éducatif

L'Espace Jeunes est une association de loi 1901 à but non lucratif créée en juin 1994. La Mairie de Villemur-sur-Tarn lui a confié la gestion de différents temps d'accueil à destination de ses jeunes publics. L'Espace Jeunes se veut complémentaire du milieu familial et scolaire, c'est un espace de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction.

L'Espace Jeunes a pour but la mise en œuvre des principes de l'éducation populaire par le biais d'activités culturelles, socio-éducatives et de loisirs en faveur de l'enfance et de la jeunesse...

Les valeurs pédagogiques de l'Espace Jeunes

A travers nos temps d'accueil de loisirs, nous souhaitons favoriser le développement des enfants tant dans leur dimension individuelle que sociale. Nous nous inspirons des principes de la pédagogie positive : c'est une pédagogie qui se base sur la communication, l'empathie, l'écoute et le respect des besoins de chacun pour mieux vivre ensemble.

Au travers de la mise en place de nos activités et des moments de vie quotidienne, nous impliquons les enfants et leur permettons de participer de manière active. Tous les projets mis en place s'adaptent aux rythmes, aux besoins et aux capacités des enfants. L'équipe d'animation a pour objectifs de favoriser les découvertes et les apprentissages des enfants, de stimuler l'expression et la créativité mais aussi, de favoriser le respect et le vivre ensemble.

Nous accompagnons les enfants dans l'apprentissage de l'autonomie, la gestion de leurs émotions, le développement de l'estime de soi, et la création d'une relation de confiance avec les autres enfants et les adultes.

Qu'est-ce qu'un ALAE ?

L'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles est une structure indépendante de l'école. Sa vocation est d'organiser le service d'accueil et d'animation des enfants inscrits dans les établissements scolaires. Il concerne les temps dits périscolaires : avant l'entrée en classe le matin, entre les temps de classe du matin et de l'après-midi et à l'issue de la classe en fin de journée.

Ces temps d'accueil sont prévus sur les sites mêmes des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune, permettant aux parents de déposer et récupérer leurs enfants sur place en dehors des temps d'ouverture de l'école.

ECOLES MATER.	TEMPS D'ACCUEIL – ALAE			
	MATIN	MIDI	N.A.P.	SOIR
Anatole France	7h00 - 8h45	11h30 - 13h30	15h45 - 16h15 mardi et jeudi	16h15 - 18h30
Jules Michelet	7h00 - 9h00	11h50 - 13h50	16h00 - 16h30 mardi et jeudi	16h30 - 18h30

Rq : les temps d'accueil du mercredi après-midi sont présentés ci-dessous.

Qu'est-ce qu'un Centre de loisirs ?

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement concerne diverses catégories d'âges, différents sites et différents temps : les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

ENFANTS MATER.	TEMPS D'ACCUEIL – ALSH	
	PERIODES SCOLAIRES	VACANCES SCOLAIRES
	MERCREDIS après-midi 12h00 ou 13h30 – 18h30	Du lundi au vendredi 7h00 – 18h30 journée ou ½ journée
PS – MS	Maternelle Jules Michelet	Centre Bernadou Séjours à thème selon classes d'âges
GS	Centre Bernadou	

PS / MS / GS : petites, moyennes et grandes sections maternelles.

Au cours des périodes de vacances, des séjours sont proposés aux différentes classes d'âges présentes sur le centre de loisirs. Ils sont conçus sur un thème choisi donnant une « coloration » particulière à toute la semaine ; il est cependant tout à fait possible d'inscrire un enfant à la journée ou à la ½ journée.

Coordonnées

Association Espace Jeunes
Château de Bernadou
64 bis, Avenue du Général Leclerc, 31340 Villemur-sur-Tarn
Tel: 05.62.22.68.07
Mail : clsh.villemur@gmail.com
Facebook : AssociationEspaceJeunes

Horaires secrétariat :

Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-18h
Vendredi : 8h30-12h

Trombinoscope des animatrices des ALAE maternelles :

Marie-Amélie BELLON



Animatrice

Aurélié BERNAZ



Animatrice

Leslie ESQUIE



Animatrice

Carole FISSORE



Animatrice

Emilie GOISBAULT



Animatrice – E.J.E.*

Jennifer ROS



Animatrice

Diandra TERUEL MARTINEZ



Animatrice

Alexanne VIDAL



Animatrice

(*) Educatrice de Jeunes Enfants